

instruction, qui sera prescrite dans les écoles publiques.

Art. 22. Chacun sera libre d'enseigner et de fonder des établissements d'éducation, s'il prouve devant les autorités compétentes sa capacité morale, technique et scientifique.

Art. 23. Tous les établissements publics et privés d'instruction et d'éducation demeureront sous la surveillance (unter der Aufsicht) des fonctionnaires nommés par l'Etat.

Art. 24. Dans la direction des écoles publiques, il faudra, autant que possible, avoir égard aux considérations de religion. La direction religieuse appartiendra à chacune des confessions que cela concerne. La direction des affaires extérieures de l'école appartiendra à la commune. D'accord avec les communes l'Etat choisira parmi les candidats capables les professeurs des écoles publiques.

Art. 25. Les moyens par lesquels on pourra fonder, entretenir et augmenter les écoles publiques, sont à la charge des communes. Dans le cas où celles-ci ne le pourront pas, l'Etat viendra à leur secours. Les obligations résultant des droits de tiers restent les mêmes. L'Etat accorde aux professeurs des écoles publiques un salaire convenable et d'accord avec les besoins de la localité. Dans les établissements publics, l'instruction est gratuite.

Art. 26. Une loi particulière régiera toute l'instruction publique.

Comme on le voit, ce document présente ample matière à réflexions.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 22 MARS 1850.

Dans la première partie de la Lettre Pastorale que nous avons publ. ce mardi, Mgr. de Bonald plongeant un regard perçant dans les sombres ténèbres où s'agit la société en convulsions révèle la cause des maux qui l'oppressent et la fait découler du principe de la Réforme du seizième siècle. En effet, aussitôt qu'on eut admis que toute doctrine et toute loi était soumise au libre examen de la raison, la société, l'autorité, la propriété chancelèrent sur leurs bases désormais mal affirmées. Les plus monstrueuses erreurs sortirent de ce principe les unes après les autres, jusqu'à ce qu'enfin le rationalisme, la grande idole du jour, parvint à établir son orgueilleux empire sur les intelligences. Le rationalisme en religion, c'est le négation du christianisme. Le rationalisme en politique, c'est cet avilissement où est tombé aujourd'hui le principe d'autorité, avilissement qui substitue à la stabilité et à la tranquillité sociale, la conspiration, l'émeute, toutes les commotions politiques dont la société gémit et qu'elle cherche à comprimer par la force.

Bien vains seront les efforts du pouvoir pour tenir les peuples dans les limites et les conditions de l'état social, s'il ne cherche pas à faire rentrer la raison individuelle dans la sphère dont elle est sortie pour errer dans les espaces intellectuels comme un astre perdu.

Le mépris de toute autorité, qui rend les peuples ingouvernables, n'est pas au reste, dit Mgr. de Bonald, la seule plaie de la société. Il est une autre conséquence du rationalisme qui menace de lui devenir plus funeste: c'est le déchaînement contre le droit de propriété, c'est le Communisme. Cette erreur, une des plus monstrueuses qui aient souillé la terre, sans avoir été précédée ni invitée par la Réforme ni par la Philosophie, fille de la Réforme, a reçu une impulsion nouvelle de l'hérésie du seizième siècle. C'est ce que l'illustre Cardinal prouve par l'histoire.

La partie de sa lettre Pastorale que nous reproduisons aujourd'hui, est une réfutation directe de la doctrine impie et détestable du Communisme.

Le Witness renvoyé aux médecins.

Enfin, nous sommes au bout de notre rolet: le Witness est toujours dans les mêmes terreurs au

sujet de la fameuse lettre de Lord Elgin aux Evêques Catholiques et nous ne pouvons lui rendre la paix. Notre dernier article à ce sujet l'a fait, dit-il, que confier ses convictions. Qui ne plaindrait sa cruelle angoisse? Nos souvenirs historiques ne nous rappellent qu'une ou deux situations analogues dans les âges féodaux. La première est celle de ce pauvre individu qui croyait avoir un gigot de mouton pendu au bout du nez. En vain essayait-on de le détromper: hélas! disait-il n'est que trop vrai. Il descendit dans l'atmosphère avec cette idée fixe. L'autre cas dont nous nous souvenons est un dénonciement plus heureux. C'était un moine qui croyait avoir constamment une mouche sur le nez, ce qui lui causait une grande importunité. Un médecin le guérit par une opération telle que le mal enveloppait son Inhabile à guérir nous-mêmes des Witness, nous le renvoyons aux médecins

BULLETIN.

Le système de réduction des dépenses publiques. — Tableau comparatif de la situation financière de la Province et de celle de l'Etat de l'Union.

M. H. J. Boulton, le même jurisconsulte qui le mois dernier, prononça que l'agitation qui a pour but le renversement de la constitution, n'est pas contraire aux lois, reçut il y a peu de semaines de ses constituants, à Waterloo, la faveur d'un dîner qu'il paya libéralement par un discours. Le *Sinecure Advocate*, qui l'a reproduit, nous apprend que M. Boulton a nettement formulé son intention d'engager la lutte avec le ministère pour procurer une réduction de la liste civile en même temps qu'une réforme judiciaire. En 1843, dit en effet M. Boulton, j'ai proposé l'adoption d'un projet de réforme judiciaire et financière. Ce que j'ai fait alors, je le réitérerai à la session prochaine de la législature, nonobstant l'opposition qu'y pourrait faire les ministres. La réduction des salaires n'atteindrait pas un chiffre élevé: il nous faut un système de réduction des salaires; système qui ne permettrait au gouvernement d'autres dépenses que celles dont la loi précise le montant et l'objet. M. Boulton témoigne aussi sa disposition à se prêter à tout pour être agréable à ses constituants, excepté toutefois au sacrifice de son indépendance. Il y a probablement des ministres qui s'accordent en ce point avec M. Boulton.

Le *Canadien*, abordant aussi le sujet des réformes économiques à l'occasion de l'élection récente du comté de Halton, s'exprime ainsi: "Maintenant quel sera l'effet de la déroute de M. Wetenhall sur le ministère? Nous l'ignorons, mais nous ne pensons pas qu'il doive y voir un motif de retraite, aussi longtemps qu'il aura l'appui de la majorité. Nous croyons cependant qu'il devrait y voir un avertissement qui lui est donné que s'il veut se maintenir, il faut qu'il entre franchement dans la voie des réformes économiques, de la réduction des salaires trop élevés, et du retranchement de tout emploi et de toute dépense inutile: car la principale raison politique alléguée contre l'élection de M. Wetenhall, c'est qu'avec un ingénieur comme M. Killaly, chargé de la partie pratique, il n'est pas besoin d'un second commissaire au département des travaux publics pour en partager la responsabilité avec le commissaire en chef."

La raison politique que la nomination de M. Wetenhall à l'emploi d'assistant-commissaire des travaux publics n'est point nécessaire, est-elle fondée, ou n'est-elle pas plutôt politique? Nous en serons certainement informés plus tard. Mais la fantaisie de créer à plaisir des sièges pour augmenter la dépense publique, ne se présume pas, quelle que soit l'administration dirigeante, et les électeurs de Halton, d'après le *Canadien*, auraient beaucoup présumé.

Quant à la convenance d'améliorer le système financier, elle est et sera toujours assez évidente par elle-même, indépendamment de la déroute de M. Wetenhall, qui ne la rend ni plus ni moins positive. Il paraît en être de même de la volonté des ministres, en général, dont l'intérêt public est le régulateur, et qui se prêtent à l'exécution de toute réforme populaire à raison de sa possibilité.

Cependant, dussent les réductions économiques en perspective n'être pas obtenues (résultat que nous ne prévoyons nullement), il ne semble pas qu'il fallût en conclure que l'annexion du Canada aux Etats-Unis ferait notre position meilleure sous ce rapport. Au contraire, notre situation financière est actuellement préférable à ce qu'elle deviendrait alors si nous en jugeons par la démonstration rigoureuse que vient de faire le *Globe* de Toronto de la justesse de cette remarque, dans un nouvel article qu'il intitule: "Absurdité de l'Annexion."

D'après la statistique fournie par ce journal, la masse de l'importation pour 1849 est à la valeur de £3,002,568, et les droits en provenant £450,511. Cette dernière somme, ob-serve le *Globe*, couvre surabondamment les frais de notre administration générale. L'intérêt de notre dette, les dépenses des travaux publics, d'administration de la justice et l'éducation. Il n'y a peut-être pas un pays dans le monde aussi légèrement taxé qu'est le nôtre, et le parallèle de notre position favorable à cet égard avec celle de nos voisins de l'autre côté des lignes, devrait nous inspirer une solide confiance dans le sort futur de la colonie. Notre sol est en fait aussi bon que le leur—notre navigation intérieure préférable—notre constitution aussi libre—notre aptitude aux manufactures la même—nos taxes beaucoup moindres. Il ne nous manque que la foi en nous-mêmes, et l'énergie collective et individuelle. Que nous résulterait-il de bien de l'Annexion, —qu'un moyen de promouvoir notre prospérité n'avons nous pas aujourd'hui, qui devrait nous procurer l'annexion du Canada aux Etats-Unis, si elle avait lieu demain? —Qu'aucun homme puisse honnêtement avoiser l'Annexion, c'est ce que nous ne pouvons concevoir. Elle pourrait bénéficier à quelques individus—ceux qui sont maintenant liés par affaires aux Etats-Unis—mais elle semblerait ruineuse pour la généralité.

"Nous ne devrions jamais oublier que si nous devenions annexés, la totalité des revenus de nos domaines serait perdue par le gouvernement fédéral—que les dépenses de l'Etat que nous formerions seraient indubitablement ce que sont maintenant (ou peuvent être) les dépenses de cette province—et que ces dépenses seraient soutenues au moyen d'une taxe directe, ou d'une autre manière, à part et en sus du produit des domaines. Voyons ce qu'il en aurait été en 1849 si nous eussions fait partie de l'Union. D'abord les dépenses du gouvernement de l'Etat, intérêts, etc., auraient nécessité l'imposition d'une taxe directe de £450,000.

Le gouvernement d'une province peut n'être pas plus cher que celui d'un Etat, si le peuple le veut ainsi. Les dépenses de la province pour 1849 ont été votées par la législature locale, composée d'hommes tels que ceux dont se forme la législature d'un Etat; les premiers ont donc pu juger comme auraient fait les seconds. Nous ne pouvons cependant qu'être en état de l'union en 1849, il n'aurait été prélevé une taxe directe de £450,000 pour des fins publiques. L'Annexion ne nous mettrait pas en état de boire et consommer moi-même, d'user moins de vêtements, ou de nous passer des objets d'utilité ou de luxe dont nous faisons présentement usage. Nos droits de douanes auraient cependant été payés au trésor fédéral sur la même quotité d'importation;—c'est été une perte sans retour; et non-seulement nous aurions perdu ces £450,000 dont nous avons fait l'emploi en 1849, mais d'après le chiffre beaucoup plus élevé des droits que paient aux Etats-Unis les articles importés, notre perte eût été de près du double de cette somme. Nous nous sommes donné le trouble de faire un extrait des articles d'importation, et en avons composé le tableau qui suit, indiquant les sommes que nous aurions fournies au gouvernement fédéral sur les articles d'importation de l'année 1849.

Table with 2 columns: TARIFF DU CANADA, TARIFF AMERICAIN. Rows include Sucres, Melasses, Tabac, Café, and other goods with their respective values in pounds and dollars.

Table with 2 columns: TARIFF DU CANADA, TARIFF AMERICAIN. Rows include Vins, Liqueurs, Sel, Fruits et épices, Cuir, Du préparé, Chambrée, Huile, Produits agricoles, Articles divers, Coton, Quinquinaillerie, Etouffes de laine, Articles exempts de droits, and Articles non énumérés.

Notre intention est d'indiquer à tous ceux qui doutent des avantages de notre position en Canada:—que nous sommes beaucoup mieux situés que ne l'est aucun Etat de l'Union—que l'annexion ferait peser sur nous une taxe annuelle de £588,721, à part et en sus de chaque demi-croûte que nous possédons maintenant, et pour laquelle il ne nous serait donné aucun équivalent que nous ne recevions gratuitement aujourd'hui de l'Angleterre.

Le projet (annexionniste) est une injustice faite. Nous sommes à même de régler le parti qu'il nous plaît de notre forme de gouvernement—d'en régler comme il nous plaît les dépenses.— Les ressources naturelles que fournit aux Américains leur vaste domaine ne sont pas supérieures à celles que nous possédons;— il ne faut que de l'union parmi nous et plus d'énergie pour rendre ce pays tout ce qu'il nous est possible de désirer qu'il soit."

Le projet (annexionniste) est une injustice faite. Nous sommes à même de régler le parti qu'il nous plaît de notre forme de gouvernement—d'en régler comme il nous plaît les dépenses.— Les ressources naturelles que fournit aux Américains leur vaste domaine ne sont pas supérieures à celles que nous possédons;— il ne faut que de l'union parmi nous et plus d'énergie pour rendre ce pays tout ce qu'il nous est possible de désirer qu'il soit."

Collège Episcopal de Toronto.

On lit, dans le *Globe* de Toronto, que le Dr. Strachan poursuit avec activité le projet de l'établissement d'un collège Episcopal dans cette ville.

Le Rev. Evêque veut que la jeunesse appartenant à l'Eglise Anglaise soit instruite dans une institution où les principes religieux de cette Eglise fassent partie de l'éducation habituelle; ce qui n'est pas possible dans une Université où les Professeurs appartiennent à une variété de dénominations religieuses. Une souscription a été ouverte sous ses auspices, et on trouve dans les colonnes du *Can.*, en terrain ou en argent, se montent déjà à la somme de £9,500.

(Traité pour les Melanges Religieux)

Notice biographique du Rev. J. Larkin.

(Du correspondant de New-Castle-Guardian journal 19, reproduit par le Table de Dublin.)

Le Rev. John Larkin, S. J. naquit à Revivorth dans le comté de Durham, le 2 février 1801. Les premiers essais d'éducation qu'il reçut furent sous la garde d'un ministre protestant, à Whickham. En 1805, il entra au collège de Ushaw, où il resta jusqu'en 1816. Il désira fortement alors de continuer ses études, mais les autorités qui présidaient cet institut, décidèrent qu'il n'avait pas la vocation à l'état ecclésiastique; et par cette décision ses grands talents et son zèle pour la religion furent entièrement perdus pour l'Angleterre. En quittant Ushaw, il se décida à voyager sur mer, étant encouragé dans ce dessein par les avis et les conseils de quelques personnes enthousiasmées pour les affaires de la marine, qui était en grande vogue cette année-là. Son premier voyage eut lieu au milieu de l'hiver. Il partit de Shields dans un vaisseau conduit par le maître, le contre-maître et trois apprentis. Il endura avec sa gaieté naturelle et sa bonne humeur ordinaire toutes les difficultés d'un tel voyage, au milieu d'une saison si dure avec un si faible équipage; mais il se dégoûta bien vite de cette profession avec des gens d'une vie si rude et si grossière; et après quelques voyages, il quitta la mer, et entra comme commis chez un marchand du *Quey (on the Quey)*. Il

Table with 2 columns: TARIFF DU CANADA, TARIFF AMERICAIN. Rows include Sucres, Melasses, Tabac, Café, and other goods with their respective values in pounds and dollars.

resta là, un ou deux ans, et entra ensuite comme élève dans un établissement mercantile à Londres; c'est alors qu'en 1819 il fit connaissance accidentellement avec le très Rév. Slater, moine Bénédictin, qui venait d'être nommé évêque pour l'île Maurice, et qui se préparait à partir pour son diocèse avec un certain nombre de jeunes ecclésiastiques. Ce prélat fut aussitôt frappé de son apparence; il s'informa de son histoire, connut son attachement pour l'état ecclésiastique; le trouva très instruit dans le grec et le latin, et ayant des manières convenables; il lui offrit aussitôt une place dans son clergé. Il en fit son secrétaire, et l'emmena avec lui à l'île Maurice. Il arriva là dans le temps que le célèbre Théodore Hook se disposait à en partir, à cause d'une maladie d'intestins. Il demeura quatre ans dans cette île; et devint un ami intime du gouverneur. Il y jouissait de toutes les aises qu'on peut tirer d'une société agréable, des productions d'un climat fertile, avec toutes les scènes pittoresques que peut offrir le tropique du sud. Mais ni cette multitude d'amis, ni cette brillante société, ni les fruits dorés de cette brillante espérance ne purent séduire celui dont le cœur était déjà engagé, et qui ne songerait qu'à se rendre utile, en devenant un ecclésiastique instruit et un profond théologien. Ne trouvant point dans l'île de France les moyens de poursuivre ses études, sous des maîtres suffisamment instruits, il se détermina à retourner en Europe, où il arriva dans l'été de 1823. Après avoir resté quelque temps avec ses amis, il alla à Paris et fut admis dans le fameux séminaire de St. Sulpice; il y fit ses études avec distinction et de grands applaudissements. Il y avait alors dans ce séminaire, un jeune homme d'une apparence remarquable, d'une imagination riche, de talents brillants d'un travail énergique, mais surtout d'une piété exemplaire. Il attirait l'attention de tous. Tous ceux qui le voyaient ou qui lui parlaient, sentaient en eux l'influence d'un homme de distinction. Tous prévoyaient qu'il parviendrait aux emplois les plus éminents, et qu'il serait un jour l'honneur de sa nation et de la religion. Entre ce jeune homme et celui qui est le sujet de ce mémoire, il s'éleva une sympathie et une amitié qui ne furent jamais rompues; depuis leur séparation du collège leur amitié fut toujours renouvelée, au moyen des lettres fréquentes qu'ils s'écrivaient; mais maintenant après une longue absence ces deux amis sont réunis pour quelque temps. Ce jeune homme est à présent le premier prédicateur du monde chrétien, c'est le fameux frère Dominicain, le célèbre abbé Lacordaire.

Pendant son séjour à St. Sulpice, ce séminaire eut la visite de M. Wheeler, vice-président de l'Université de Baltimore, dans les Etats-Unis. Cette Université catholique est établie sur les principes les plus libéraux, et tous les étudiants y sont admis, sans aucun égard à leur religion. Il s'embarqua avec ce monsieur pour l'Amérique, vers la fin de 1825. Mais quoiqu'il eût bientôt gagné les bonnes grâces des professeurs et des disciples, il n'était pas destiné à faire un long séjour à Baltimore. Cet admirable institut de ecclésiastiques de St. Sulpice a un splendide collège à Montréal, en Canada. Ce sont principalement des ecclésiastiques français qui en sont à la tête, mais le manque d'un prêtre-anglais s'y faisait vivement sentir. Un des professeurs était mort en 1828. Il était nécessaire de remplir immédiatement cette place vacante. On fit des demandes pressantes aux Messieurs de l'Université de Baltimore pour les supplier de leur accorder M. Larkin, afin d'en faire un membre de leur corporation. L'Université de Baltimore a en occasion, en plusieurs circonstances, de recevoir de grands bienfaits du riche et puissant séminaire de St. Sulpice de Montréal; elle ne pouvait donc point dédaigner de refuser cette demande; elle y consentit, mais avec regret. A son départ de l'Université, les professeurs, écoliers et autres l'accompagnèrent l'espace de plusieurs milles jusqu'à la place de l'embarquement; et au milieu de leurs pleurs et de leurs regrets, ils le chargèrent de présents, en lui faisant les adieux les plus tendres et les plus affectueux.

C'est à l'Université de Baltimore qu'il fut ordonné prêtre en 1826 par l'Archevêque Marshall.

SEPTIEME ET DERNIERE VELLÉE.

PIERRE.

Tu viens bien tard, mon cher Paul, et cependant j'étais impatient de savoir des nouvelles du banquet.

PAUL.

Ah! mon ami, j'en suis encore malade: ce banquet a plus fait pour ma conversion que les discours. Tu peux me considérer comme guéri; je suis à toi maintenant, à toi corps et âme, à ma famille et à mes champs. Je finis les clubs et les banquets patriotiques comme on finit la peste. Je voulais bien le progrès du peuple et une organisation sociale qui pût le rendre heureux, mais je n'avais jamais imaginé qu'on pût vouloir y arriver par des moyens et des sentiments aussi atroces que ceux qui ont été formulés aujourd'hui dans plusieurs toasts qui étaient de véritables discours de barbarie, d'irréligion, de désordre et de cruauté. Crois-tu qu'on a bu à Marat, à Robespierre, à Danton, à St-Just et à tous les brigands qui ont ensanglanté notre première révolution? On a fait l'éloge de leur caractère et de leurs sentiments patriotiques, et, quand ces discours ont été finis, j'ai entendu autour de moi ces horribles propos: "Où, il nous faut d'abord des hommes comme ceux-là aujourd'hui; on ne peut régénérer la France qu'en faisant tomber cinq ou six cents mille têtes."

PIERRE.

Un des bonnes manières de servir le peuple, c'est de lui donner de bons exemples et de multiplier les produits. Or, au club, on ne produit que des phrases pernicieuses. Retire-toi donc de cet enfer et soigne tes bœufs et tes vaches.

PAUL.

Je t'achèrni, Pierre: adieu, à demain.

PIERRE.

Voilà une bonne soirée: tu m'as fait comprendre une question sur laquelle je soupçonnais la vérité; mais je n'en étais pas bien sûr, parce que ce malin de Fro-sard m'avait embrouillé l'esprit.

PAUL.

Demain, il y a un grand banquet patriotique: j'ai promis d'y aller. J'irai donc; mais cela ne m'empêchera pas de venir le soir causer avec toi.

commodes; mais notre brave armée ne le admettra pas: elle sait qu'elle est instituée pour défendre le vrai peuple contre les attaques de ces bandits qui forment l'armée des socialistes et des révolutionnaires de toute espèce; et elle manquera à tous ses devoirs envers le peuple, si elle ne rendait pas guerre pour guerre aux gens qui, en attaquant les lois, attaquent le peuple qui en est la source, puisqu'elles sont faites par les représentants qu'il a nommés.

Crois-tu que c'était le peuple qui attaquait l'Assemblée nationale le 15 mai et le 23 juin, et l'imagines-tu que nos soldats sont criminels pour avoir répondu à leurs coups de fusil? Ils ont au contraire accompli un devoir sacré, et, en même temps, ils ont fait usage d'un droit: celui de la défense légitime. Mais, en supposant que les hommes qui ont attaqué le gouvernement le 15 mai et le 23 juin eussent des griefs légitimes, que tu sais bien ne pas exister, est-il permis à une petite fraction du grand peuple d'agir en son nom, à main armée, sans en avoir reçu le mandat de la généralité du peuple? Mais le peuple ne leur donna jamais un pareil mandat, parce qu'il sait qu'il a des moyens tout-puissants pour faire redresser ses griefs, sans employer la force brutale avec laquelle il s'assassinerait lui-même; il nomme d'autres députés, et tout est dit. Ainsi l'émeute, criminelle sous la monarchie constitutionnelle, l'est encore bien davantage sous le gouvernement de vote universel. Les soldats doivent donc toujours la combattre, quels que soient les motifs ou les prétextes dont elle couvre ses odieuses attaques, et quand les ora-

teurs disent qu'ils ne doivent pas tirer sur leurs frères, ils commettent sciemment une erreur et un crime. Une erreur, parce que des hommes qui se mettent en révolte contre la loi faite par tous, abdiquent le titre de frères pour ne plus mériter que le titre d'assassins et de scélérats. L'armée ne peut voir des frères dans ce ramassis de gens sans moralité, qui sont toujours à la disposition des intrigants, des ambitieux sans vertu.

Un crime, par ce qu'il n'y a rien de plus odieux, de plus coupable que d'attaquer à main armée un gouvernement qui est la représentation fidèle du peuple tout entier. Le titre de *public* que'ils donnent à leur crime, ne l'atténue pas aux yeux de la raison. Le crime isolé est beaucoup moins condamnable, car il n'attaque pas à la fois la société tout entière. C'est un assassinat, un seul individu en est victime, pen-tant que la guerre politique fait des milliers de victimes et atteint tout le monde dans ses intérêts. Et nos soldats seraient coupables de combattre les émeutes! non, mille fois non! Ils méritent au contraire la reconnaissance de la patrie.

PIERRE.

Je crois que tu as raison, Pierre, et commence à comprendre les intentions de Fro-sard quand il parlait comme il a fait hier.

PIERRE.

Parbleu! c'est bien facile à deviner: ces Messieurs sont comme certains habiles voleurs qui ont envie de s'introduire la nuit dans un château. Préalablement, ils viennent carres-

ser le chien de garde, ils lui donnent de la viande et des gâteaux, afin de se le rendre favorable et de pouvoir ouvrir la porte sans qu'il leur morde les jambes. Voilà le secret de toutes les flatteries dont ils fatiguent l'armée depuis quelque temps après l'avoir humiliée en la chassant de Paris et en tenant sur son compte les plus indignes propos. Nos soldats ont trop de pénétration pour ne pas voir ce que cela vaut. La masse est composée des fils de nos bons cultivateurs, ils ont l'esprit de leurs pères et ils n'aiment ni les émeutiers ni les *partisans*. Ils veulent quand ils auront payé leur dette à la patrie, retrouver le champ et le pré que leur père a acquis au prix de tant de sueurs et de privations et sur lesquels eux-mêmes avant de tomber au sort, ont appliqué chaque jour le travail de leurs jeunes bras. Sois donc tranquille, mon ami; la séduction ne prendra pas. Nos soldats rendront guerre pour guerre et quand on leur crie: "Ne tirez pas sur vos frères!" ils vous répondront: "Je ne vous connais pas; mes frères sont derrière moi et je les protège."

PAUL.

Voilà une bonne soirée: tu m'as fait comprendre une question sur laquelle je soupçonnais la vérité; mais je n'en étais pas bien sûr, parce que ce malin de Fro-sard m'avait embrouillé l'esprit.

PIERRE.

Vas-y, Paul, puisque tu l'as promis; mais je t'en conjure, que ce soit le dernier. Ne fréquente plus ces perturbateurs, ne vas plus au club et occupe-toi plus que tu ne le fais, de la famille et de tes champs. Tu t'en es dit que j'étais allé l'autre jour visiter ta propriété; j'y ai trouvé bien des travaux en souffrance et bien des négligences qui te ruinent peu à peu. Une suite de détails sont abandonnés quand ils ne sont pas surveillés par Paul du maître. Par exemple, j'ai remarqué que tes charmes, tes charrettes et même tes bestiaux sont en très-mauvais état. Les pauvres bêtes sont enterrées dans la boue, et je parle qu'il y a près de deux mois qu'on n'a pas enlevé le fumier des étables.

PAUL.

C'est vrai, Pierre, je conviens que ma mission pour le peuple m'a un peu détournée de mes affaires.

PIERRE.

Une des bonnes manières de servir le peuple, c'est de lui donner de bons exemples et de multiplier les produits. Or, au club, on ne produit que des phrases pernicieuses. Retire-toi donc de cet enfer et soigne tes bœufs et tes vaches.

PAUL.

Je t'achèrni, Pierre: adieu, à demain.

SEPTIEME ET DERNIERE VELLÉE.

PIERRE.

Tu viens bien tard, mon cher Paul, et cependant j'étais impatient de savoir des nouvelles du banquet.

PAUL.

Ah! mon ami, j'en suis encore malade: ce banquet a plus fait pour ma conversion que les discours. Tu peux me considérer comme guéri; je suis à toi maintenant, à toi corps et âme, à ma famille et à mes champs. Je finis les clubs et les banquets patriotiques comme on finit la peste. Je voulais bien le progrès du peuple et une organisation sociale qui pût le rendre heureux, mais je n'avais jamais imaginé qu'on pût vouloir y arriver par des moyens et des sentiments aussi atroces que ceux qui ont été formulés aujourd'hui dans plusieurs toasts qui étaient de véritables discours de barbarie, d'irréligion, de désordre et de cruauté. Crois-tu qu'on a bu à Marat, à Robespierre, à Danton, à St-Just et à tous les brigands qui ont ensanglanté notre première révolution? On a fait l'éloge de leur caractère et de leurs sentiments patriotiques, et, quand ces discours ont été finis, j'ai entendu autour de moi ces horribles propos: "Où, il nous faut d'abord des hommes comme ceux-là aujourd'hui; on ne peut régénérer la France qu'en faisant tomber cinq ou six cents mille têtes."

PIERRE.

Un des bonnes manières de servir le peuple, c'est de lui donner de bons exemples et de multiplier les produits. Or, au club, on ne produit que des phrases pernicieuses. Retire-toi donc de cet enfer et soigne tes bœufs et tes vaches.

PAUL.

Je t'achèrni, Pierre: adieu, à demain.

PIERRE.

Voilà une bonne soirée: tu m'as fait comprendre une question sur laquelle je soupçonnais la vérité; mais je n'en étais pas bien sûr, parce que ce malin de Fro-sard m'avait embrouillé l'esprit.

PAUL.

Demain, il y a un grand banquet patriotique: j'ai promis d'y aller. J'irai donc; mais cela ne m'empêchera pas de venir le soir causer avec toi.